

La rentrée des classes est fixée au : **LUNDI 02 SEPTEMBRE 2019** à :

- **8h30** :
  - **2<sup>nd</sup>e BAC A.S.S.P. (Accompagnement Soins et Services aux Personnes (en structure))**
  - **2<sup>nd</sup>e BAC M.R.C. (Métiers Relations aux Clients)**
  - **2<sup>nd</sup>e BAC S.P.V.L (Service de Proximité et de Vie Locale)**
  
- **9h00** :
  - **3<sup>em</sup>e Prépa des Métiers**
  - **1<sup>er</sup>e CAP ECMS**
  
- **9h30** :
  - **1<sup>er</sup>e BAC Vente/Commerce**
  - **1<sup>er</sup>e BAC G.A.**
  - **1<sup>er</sup>e BAC SPVL**
  - **1<sup>er</sup>e BAC ASSP**
  
- **10h00** :
  - **Term CAP ECMS**
  - **Term BAC Vente/Commerce**
  - **Term BAC G.A.**
  - **Term BAC SPVL**
  - **Term BAC ASSP**

Le lycée est ouvert tous les jours à partir de 7H30.

Les professeurs principaux accueilleront les élèves dans leurs classes respectives.

Pour la première matinée, les élèves ont seulement besoin de stylos, cahier de brouillon et cahier de textes.

Le matin est réservé à l'accueil.

L'emploi du temps de chaque section est donné aux élèves le jour de la rentrée et s'appliquera dès 13h10 le 02 septembre.

**Horaires de cours :**

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h05 à 11h45 et 13h10 à 16h50

Mercredi : 8h à 11h45

**Réunion de rentrée pour les classes de :**

- **Classes de : 3<sup>em</sup>e Prépa des Métiers, 1<sup>er</sup>e CAP ECMS et les 2<sup>nd</sup>es BAC Pro :**

**Mardi 10 septembre à 18h**

- **Classes de : 1<sup>er</sup>es et Tles BAC BAC Pro et Term CAP ECMS:**

**Jeudi 12 septembre à 18h**

**1. Les régimes**

**Le choix du régime est définitif au 13 septembre 2019. Une seule modification par an sera acceptée et ne pourra être effectué qu'au début d'un mois.**

- **Externe**

- Foyer externe : l'élève est externe, il sera autorisé à sortir tous les midis. Il s'acquitte des 125€ de redevance pour le foyer où il pourra déjeuner occasionnellement, aucun contrôle de présence ne sera effectué.

- Foyer : l'élève n'est pas autorisé à quitter le lycée sur la pause méridienne. La présence au foyer sera contrôlée, l'élève accèdera au foyer selon un planning établi. Il s'acquitte des 125€ de redevance pour le foyer.

- Demi-pensionnaire : 6,10 €/par jour : le repas est fourni à l'élève, il aura la possibilité de choisir ce qu'il va manger par une pré-commande, une semaine à l'avance la société "Convivio" est chargée de la fourniture des repas. Un contrôle des présences est bien entendu effectué.

## 2. Livres scolaires :

Un chèque de caution de 90 € est demandé en contrepartie de la remise des manuels scolaires uniquement, pour toutes les classes.

Merci de confier à vos enfants le chèque de caution pour qu'ils puissent recevoir leurs livres le jour de la rentrée.

Restent à la charge des familles les pochettes consommables (travaux pratiques). Certaines pochettes commandées directement par le lycée (commande groupée) seront facturées avec la contribution des familles.

## 3. La Tenue pour venir en classe :

En cours, en permanence, au C.D.I., les élèves doivent enlever les manteaux, blousons, gants, coiffures diverses....

La tenue vestimentaire doit être propre et sans excentricité, sans aspect provocateur.

La tenue sportive utilisée en E.P.S ne doit pas être portée pendant les autres cours.

Il ne sera pas toléré de tenue ou signe pouvant manifester une volonté de manipulation ou de prosélytisme.

Le Chef d'établissement se réserve le droit d'interdire toute tenue non adaptée au caractère propre de l'établissement.

Les tenues professionnelles (blouses...) sont obligatoires et seront maintenues en état de propreté.

**Le port de couvre-chef** (sauf pour raison médicale) est interdit dans l'établissement.

**Les bonnets, casquettes, capuches et écouteurs** doivent être retirés à l'intérieur des locaux.

**Sont rigoureusement interdits : brassières, shorts, pantalons et jeans déchirés et troués, joggings ou survêtements à usage sportif, décolletés provocants, jupes trop courtes ou trop longues, les vêtements à connotation ethnique ou religieuse, les sous-vêtements restent invisibles.**

L'équipe d'encadrement se réserve le droit de renvoyer à son domicile tout élève dont il réprouverait la tenue.

Pour toutes les classes, une journée par semaine, le port d'une tenue professionnelle sera exigé. Celle-ci sera définie par section et la liste sera portée sur la liste de fournitures à la rentrée.

4. E.P.S. : Seul un certificat médical peut dispenser l'élève de la pratique de l'activité sportive.

## 5. Divers :

La liste des fournitures, les dates de stage sont consultable également sur le site du lycée : [www.couasnon.com](http://www.couasnon.com).

**Bienvenue à tous.**

**La Directrice  
I. ROCABOY**

**37 rue de Moronval 28100 DREUX  
Tél. : 02 37 42 29 93  
[lppcouasnon@wanadoo.fr](mailto:lppcouasnon@wanadoo.fr)**